



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE

THIAIS

(Département du Val de Marne)

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE OBLIGATOIRE DU 28 SEPTEMBRE 2012

-=-=-=-=-

Nombre de
membres
composant le
Conseil
Municipal
35
Présents à la
séance29
L'an deux mil douze

L'an deux mil douze le 28 septembre, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de THIAIS, régulièrement convoqués le 21 septembre 2012, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (rue Maurepas), sous la présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire.

M. le Président, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : MM. DELL'AGNOLA – M. TRAN - Mme JOSSIC MM. CAZAUBON – LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX – M. BEUCHER - Mme HAMADA – M. MARTINS - Mmes BARBIER – GERMAIN - MM. LE GAD - SEGURA - DAILLOUX - Mme DONA - Mme TOULZA - MM. BOMPARD – MAXIMILIEN – BOUMOULA - CHARLEUX - Melle DELL'AGNOLA - RICHERT – SALHI - ARNOULT - MM. DURAND - TOLLERON – Mme PICQ – M. BOUTET

ABSENTS : -M. GRINDEL excusé (procuration Mme JOSSIC) - Mme TEYTAUT excusée (procuration M. BEUCHER) - Mme DELORME-VITRAC – Mme DEPLANCHE (procuration M. TRAN) – Mme DUTEIL (procuration Mme GERMAIN) - Mme BITAN

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris dans son sein, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. LARDE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

-=-=-

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2012

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU CONSEIL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-18 DU CGCT RELATIF AUX FONCTIONS D'ADJOINT

Le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2122-18 alinéa 3 dispose que : « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Le Conseil Municipal est donc amené à se prononcer conformément à cette disposition.

M. LE MAIRE fait la déclaration suivante :

« L'ordre du jour de ce soir est en grande partie consacré à l'organisation interne du conseil municipal. Il s'agit pour le premier sujet des conséquences du retrait de délégation de signature d'un Adjoint. Quand le Maire retire une délégation de signature, le Conseil municipal est saisi sur le maintien ou non de cet Adjoint dans ses fonctions. J'ai retiré les délégations que j'avais accordées à Bruno TRAN fin juin et lui ai écrit à cette même date un courrier pour lui en donner les raisons. Je vous exposerai le plus sobrement possible les faits.

J'ai fait les choses sans éclat car les vacances sont arrivées et je n'ai pas communiqué sur le sujet. J'avais l'intention à la rentrée de faire savoir au Conseil municipal ces faits et d'en informer ensuite la population. Mais Bruno TRAN a pris les devants et a informé un certain nombre de personnes ainsi que les associations de son retrait de délégations sans donner les vrais motifs.

Dès lors, j'ai été conduit assez vite à donner les raisons pour lesquelles j'avais retiré ses délégations. Évidemment, dès lors que cela a été rendu public, cela a pris une dimension particulière qui est vite apparue comme quasi sensationnelle sur la ville.

D'ailleurs, la présentation qui en a été faite par Bruno TRAN, qui se positionnait en victime, est largement biaisée puisque cette décision est présentée comme celle d'un Maire qui a des aigreurs et de la rancune, ce qui est bien sûr inexact.

Un retour en arrière paraît nécessaire.

J'avais déjà, comme certains (dont les socialistes) ont pu l'observer, pris de la distance avec Bruno TRAN, d'aucuns relevant que les photos de ce dernier n'apparaissaient plus dans le magazine municipal. Au mois de mars 2012, - *pour bien montrer que tout cela n'était pas lié au résultat de l'élection* -, j'avais rédigé, en réponse au questionnement des socialistes, un document qui précisait que le moment venu, je m'exprimerai sur les valeurs que tout élu se doit de respecter, à savoir loyauté et intégrité. Était ainsi en germes un certain nombre de sujets qui n'étaient pas arrivés à maturité.

Ainsi, au début d'automne 2011, j'ai été informé de faits qui m'ont paru sérieux et m'ont conduit à devoir les vérifier. Compte-tenu de la gravité de ces faits et de l'implication d'un élu, je ne pouvais agir à la légère et j'ai dû vérifier ces derniers un par un.

Les choses ne sont pas simples, car il s'agit d'emploi de personnels qui ne sont pas responsables car ils ont subi les situations.

Il s'agit de l'emploi illégal d'agents communaux pour servir dans le restaurant que possède Bruno TRAN. Les services espaces verts de la Ville ont été employés dans les mêmes conditions. Ainsi, les dames qui assurent généralement le service lors des réceptions de la Ville ont travaillé pour le compte du restaurant de Bruno TRAN et j'ai appris aussi qu'après avoir célébré un mariage, M. TRAN a organisé dans le cadre de son activité commerciale le vin d'honneur, s'appropriant le gymnase Jean Moulin en demandant au personnel communal de servir et d'être discret ! Il s'est pour cela fait payer en espèces par les jeunes mariés.

J'ai reçu en présence du Directeur Général des Services la mariée de l'époque qui a confirmé ces faits. J'ai estimé qu'il y avait là **un manquement grave** à assurer la fonction d'élu, un mélange des genres et j'ai retiré en conséquence ses délégations à Bruno TRAN.

Certains ont voulu y voir un lien particulier avec les élections législatives. Ils se trompent. Car si je n'ai pas été réélu député, j'ai pu me prévaloir d'un très bon score dans ma ville, presque 56 % des voix au second tour. J'ai été ainsi heureux de la confiance exprimée par les Thiaisien en dépit de quelques manœuvres dont je reparlerai plus tard.

Voilà la situation telle que je l'ai vécue, telle que je l'ai indiquée et telle que je l'ai fait savoir sans rechercher une histoire sensationnelle, puisque au fond ce n'est pas moi qui l'ai annoncée en premier. Je souhaitais présenter ces faits devant le Conseil municipal avant d'en informer ensuite la population. J'ai donc été conduit à le faire savoir avant, avec un calendrier un peu bousculé. »

M. LE MAIRE laisse la parole à Bruno TRAN.

« Chers Collègues, ce premier point inscrit à l'ordre du jour officialise le retrait de mes délégations, de mes fonctions d'Adjoint au Maire. Avant toute chose, je voudrais vous dire combien j'ai été fier, très fier, d'avoir partagé, avec sincérité et passion depuis près de trente ans pour certains d'entre vous cette belle aventure au service de notre ville. Je me suis souvenu en préparant mon intervention du dynamisme de notre enthousiasme dans notre fonctionnement d'équipe. Chaque décision était alors partagée, décidée en commun. Chacun avait son rôle à jouer et apportait sa personnalité et ses compétences. Et malheureusement, que ce temps me semble loin !

Notre mode de fonctionnement a bien changé et, année après année, malheureusement, nous ne sommes devenus qu'une chambre d'enregistrement des décisions de deux personnes.

Bien entendu, il vient de vous dire que tout ce qui arrive est de ma faute. En effet, depuis quelques mois, il tente de salir ma réputation, en rabâchant que je suis malhonnête et déloyal. Ces dénonciations diverses et variées mettent en cause ma probité d'élus et d'homme. Ainsi sont mises en avant en désordre je ne sais quelles irrégularités commises dans le cadre de mes activités salariées ou la gestion de mon hôtel restaurant, ou de mes relations avec les employés communaux. Pour ma part, je ne me suis jamais, jamais, permis de faire une telle intrusion dans sa vie privée pourtant si riche.

Sur la gravité des faits, permettez-moi d'attirer votre attention sur un élément. Il nous dit qu'il considère les faits comme très graves. Alors pourquoi ne les avoir dénoncés qu'après sa défaite aux législatives, les faits datant vous le savez tous, de 2005 et de 2007. Alors il vous dit qu'il n'était pas au courant. Soit...

Pourtant, ce qui m'est reproché aujourd'hui a été fait dans la plus grande transparence et en toute bonne foi. Et peut-être qu'à l'époque, il n'avait aucune relation avec les employés communaux auxquels j'ai donné un coup de main à leur demande, je le répète, à leur demande. Je ne les ai jamais sollicités, c'est eux qui m'ont sollicité. Et peut-être qu'il était aussi aveugle lors des matchs de football au cours desquels étaient portés les maillots que j'ai offerts à la demande du Président de l'époque, - je le répète -, à la demande du Président de l'époque.

Alors il prétend aujourd'hui avoir attendu d'avoir des preuves pour alerter les autorités compétentes. Quelles autres preuves étaient nécessaires dès lors que les maillots de football présentaient depuis 2005, cela fait sept ans, les coordonnées de mon restaurant et que les employés communaux ont travaillé comme il le dit lui-même à la vue de tous y compris des Thiaisien en dehors de leur temps de travail et ont été rémunérés à cet effet par moi.

Et pourquoi, puisqu'il est si sûr de lui, opérer de telles dénonciations en prenant soin de les annoncer dans la presse et sur son blog sans même attendre les décisions de justice qu'il a lui-même sollicitées ?

Chers Collègues, on voit que son attitude démontre une volonté acharnée, c'est le moins que l'on puisse dire, à me nuire. D'autant que les faits, il le sait très bien, étant de plus de trois ans, sont probablement frappés du sceau de la prescription.

Curieusement, tout ce qu'il savait depuis bien longtemps, vous l'avez compris, n'est devenu soudainement grave qu'au lendemain de sa défaite aux élections législatives.

La vérité est toute autre, vous le savez tous. En réalité, tout cela était préparé de longue date, de très longue date. Vous le savez tous, depuis bientôt quatre ans, mon sort est scellé. La presque totalité d'entre vous à l'époque me demandait d'être patient, que le Maire changerait d'attitude à mon égard, que sa raison reviendrait. Souvenez-vous des conversations que nous avons ensemble à l'époque. Alors s'il vous plait, que personne ne fasse semblant de découvrir la vérité. Tout cela n'est qu'un habillage d'une décision qu'il a prise dès le lendemain des municipales de 2008 et nous le savons tous.

Bien entendu, il raconte cette histoire à sa manière, avec beaucoup de lyrisme en oubliant certains faits d'un côté et surtout en exagérant d'autres de l'autre côté. Je ne répondrai pas ici aux outrages du Maire. Mais malgré tout, le moment voulu, quand je l'estimerai approprié, et je vous l'assure, très bientôt, je donnerai ma version à la population à qui tout élu doit des comptes et, bien sûr, à la justice si cela m'est demandé.

Je rappelle qu'ici nous sommes en séance du Conseil municipal et non devant un tribunal même si le maire a tendance à se prendre pour un procureur.

Par exemple, dans son courrier aux associations, il parle d'abus de pouvoir, d'abus de faiblesse et d'exploitation de personnes aux revenus modestes. Rien que ça, rien que ça !

Deux remarques sur cette seule phrase. Si ces personnes ont un revenu modeste c'est parce qu'à l'époque, le régime indemnitaire à Thiais n'était pas satisfaisant au point d'ailleurs qu'il y a seulement quelques semaines, devant la pression des syndicats et à l'approche des élections, il a attribué une prime supplémentaire à un grand nombre de fonctionnaires de la Ville.

Mais surtout, comment recevoir une leçon de moralité de quelqu'un qui a employé une partie de son personnel sous contrat de trois mois renouvelable pendant plusieurs années, certains plus de dix ans, les mettant ainsi dans une situation de précarité inadmissible, scandaleuse et immorale. Donc pas de leçon de morale à recevoir.

En réalité, tout le monde l'a compris, le contenu des faits ne l'intéresse que très peu. L'objectif est de salir ma réputation. C'est pourquoi il instrumentalise la justice d'un côté et en parallèle, il donne l'information au journal le Parisien.

Vous comprendrez donc que cette lettre que j'ai reçue dès le lendemain de sa défaite des législatives ne m'a absolument pas surpris. Elle est venue après de très nombreux autres courriers de sa part, d'insultes, de menaces et des pressions diverses y compris sur les membres de ma famille. Elle est venue après de nombreux signes publics de sa volonté depuis plusieurs années de m'écarter des décisions municipales.

Je vais vous rappeler quelques exemples.

Ainsi après avoir organisé plusieurs réunions avec les utilisateurs en 2008 et 2009, je répète bien, en 2008 et 2009, pour la construction de la tribune Baudequin et pour l'agrandissement de la piscine, je n'avais jamais été invité aux réunions qui se sont tenues par la suite sur ce sujet. Au point d'ailleurs que je n'ai découvert les choix de la Ville qu'au moment de la réalisation de ces travaux. Vous remarquerez la belle relation de confiance entre un Maire et son Adjoint.

Quand la bulle du Tennis club de Thiais à Mimoun a été reconstruite après les intempéries de 2009, c'est par la voie de la présidente que je l'ai appris, elle-même l'ayant appris du Directeur Général des Services. Encore un exemple d'une belle relation de confiance entre un Maire et son Adjoint.

Au moment du recrutement du Directeur du service des sports, j'ai été écarté du choix, n'ai participé à aucun entretien alors que depuis toujours, j'y étais associé, - toujours une belle relation de confiance entre un Maire et son Adjoint et cela date de deux ans.

Il faut se rappeler également qu'à la même période, chers Collègues Adjoints au Maire, tous nos courriers étaient ouverts, y compris certains courriers recommandés avec accusé de réception. Certains mails envoyés au secrétariat des adjoints étaient détournés vers le Cabinet du Maire. Pour votre information, mes Chers collègues, le Maire de Thiais est le seul dans le Val-de-Marne à pratiquer de la sorte. Aucun Maire n'ouvre le courrier de ses adjoints, encore une belle relation de confiance entre un Maire et l'ensemble de ses Adjoints.

Plus récemment, comme il l'indiquait d'ailleurs, j'ai disparu des photos du Thiais Magazine. Méthodes qui font penser à d'autres temps, à d'autres régimes quand on voulait supprimer un opposant. Par ailleurs, j'ai bien senti les réserves - et c'est peu dire - des services municipaux qui ne me communiquaient plus d'informations sur mes délégations.

Et enfin, je ne suis plus sur sa liste de diffusion des invitations aux activités municipales alors que même nos Collègues d'opposition les reçoivent régulièrement.

Sans le détailler, je peux aussi parler de l'interdiction qui m'avait été faite d'accéder aux places réservées lors d'un festival culturel ; de mon budget qui a été divisé en deux sans m'en informer ; le refus de me donner son adresse mail afin que l'on puisse communiquer en direct ; de la disparition de mon nom sur les invitations et bien d'autres exemples qui prouvent la belle relation de

confiance entre un Maire et son 1^{er} Adjoint depuis je le répète 2008 et non pas de deux mois ou d'un an comme il vient de le prétendre.

Ces messages publics ont été vus par la population. Et pour ma part, j'avais très bien compris la volonté du Maire de m'exclure. Mais je savais que pour ne pas perturber sa campagne électorale, il ne prendrait évidemment la décision qu'après les élections législatives, ce qu'il a fait dès le lendemain de sa défaite, le 18 juin à 10 h en déposant un courrier dans ma boîte aux lettres.

Vous le voyez, chers Collègues, tout cela n'est qu'habillage et calculs politiques.

Le Conseil municipal d'aujourd'hui est la dernière étape d'un processus décidé il y a bien longtemps.

Malgré tout, pendant toutes ces périodes où il a multiplié ses tentatives de vexations et d'humiliations, je suis resté imperturbable et loyal envers l'équipe municipale. Qui peut-dire m'avoir entendu en public me plaindre de la situation ou m'exprimer sur des divergences sur des actions de notre équipe municipale ?

Par contre, vous avez tous été témoins de mon attitude irréprochable lors de manifestations où il était très souvent absent et où je l'excusais et où je le représentais. Cette attitude irréprochable n'a d'ailleurs pas été respectée par au moins l'un d'entre nous. J'ai en effet le témoignage de très nombreux Thiaisien(ne)s sur les propos pour le moins violents et outranciers d'un de nos collègues dans le cadre de ses activités professionnelles. Il s'exprimait en public, devant sa clientèle sur ces mauvaises relations avec le Maire, les incompétences de celui-ci, ses absences et d'autres sujets plus personnels visant sa moralité. Mais ce collègue et moi-même, vous l'avez remarqué, n'avons pas eu droit au même traitement. Nous avons ici un bel exemple d'impartialité sur la loyauté de ses élus. Cette impartialité, chers Collègues, est à géométrie variable, c'est le moins que l'on puisse en dire, je vous laisse juges.

Mais revenons à l'objet de ce premier point de notre ordre du jour. Dans ce même courrier du 18 juin, le Maire m'informait qu'il proposera au Conseil municipal d'aujourd'hui que je redevienne un simple conseiller municipal. Pas très sympa...

Le qualificatif utilisé de simple conseiller municipal en dit long, très long, sur son état d'esprit sur ce qu'est un mandat électif. Pour ma part, je vous le dis, ce sera toujours avec beaucoup de plaisir et beaucoup d'honneur que je serai un simple conseiller municipal, ce que l'on doit d'ailleurs rester toujours dans l'âme, quelles que soient ses responsabilités et ce que certains, par manque d'humilité, oublient.

En fait, par cette décision, il pensait me punir. En réalité, je vous le dis, c'est une véritable délivrance. En effet, pendant toute cette période difficile où j'étais encore 1^{er} adjoint, j'ai gardé mon droit de réserve par respect et par loyauté envers notre équipe et surtout envers chacun d'entre vous. Demain, après l'application de la décision du Maire et de votre vote, je reprends ma liberté, ma liberté de parole et ce sera un véritable soulagement pour moi. C'est donc votre vote de ce soir qui va me rendre cette liberté. Mes chers Collègues, un proverbe français nous dit : « *qu'à toute chose, malheur est bon* ». Alors en effet, je remarque que les événements qui m'arrivent permettent de mieux mettre en valeur le travail que chacun d'entre vous réalise. J'en veux pour preuve que vous apparaissez bien plus souvent sur les photos du Thiais Magazine, que vos noms sont cités sur son blog depuis quelques mois alors que ce n'était jamais le cas auparavant. Et qu'il prend même le temps d'inviter certains d'entre vous à déjeuner alors qu'il ne l'avait jamais fait. Sa reconnaissance et cet intérêt soudain pour votre travail n'ont commencé, et vous l'avez remarqué, que depuis qu'il a décidé ouvertement de m'écarter. Vous êtes bichonnés comme jamais et cela à n'en pas douter, durera au minimum jusqu'aux prochaines élections. Je vous laisse ici juges de la sincérité et de la spontanéité de tout cela. Car la sincérité doit être à la base de tout engagement politique, enfin, normalement. Et pourtant, il utilise le terme *amitié* dans sa lettre aux associations. Quand on connaît nos relations depuis plusieurs années, comment peut-on utiliser ce mot amitié si fort de sens ? En utilisant ce mot, il dévoile sa vraie personnalité. Encore une fois, je vous laisse juge de sa sincérité.

Alors quel sens donner à cette triste affaire ? En réalité, en votre fort intérieur, vous le savez tous, tout ceci n'est que prétexte à tenter de m'éliminer, à tenter. Il n'aime pas la relation privilégiée que j'ai construite année après année avec les Thiaisien(ne)s, cela le gêne et du fait de ses absences régulières depuis ces dix dernières années, il n'aime pas l'ombre que cela lui fait après trente ans de mandat. Pourtant, il devrait être fier que son 1^{er} adjoint se soit si investi. Mais en réalité, nous n'avons plus, depuis bien longtemps, la même vision de la politique. Et j'ai souvent eu l'occasion jusqu'en 2010 de m'exprimer sur ce sujet auprès de lui. Sans grand succès, je l'avoue.

Oui, car pour moi, la politique c'est avant tout un travail d'équipe où chacun amène sa différence, sa personnalité, ses compétences, où l'on a le droit de dire que l'on n'est pas d'accord, sans subir de pressions et de menaces. Pour moi, travailler en équipe, c'est donner en permanence son point de vue, dans l'obligation de prêter allégeance. La politique ne sera jamais un sport où l'on fait trébucher l'adversaire. C'est au contraire rassembler, travailler à la cohésion sociale, ce à quoi je m'emploie depuis toujours. Pour moi, un adversaire politique n'est pas ennemi, c'est au contraire quelqu'un qu'il faut convaincre. Pour moi, la politique, ce n'est pas diviser et je ne serai jamais à l'origine de ces divisions. D'ailleurs, les Thiaisais ne voient pas d'un bon œil - et ils ont raison - ces querelles stériles et diffamantes. Diffamantes pour celui qui les subit, mais aussi diffamantes pour celui qui les pratique. La médiocrité ne doit pas polluer le débat local. C'est pourquoi, je vous le dis, je ne répondrai pas aux provocations qui vont probablement suivre ce soir et dans les jours qui viennent.

Je suis triste en fait pour notre ville. Mes chers Collègues, ce soir, je prends officiellement note de la décision du Maire de m'écarter de sa majorité, d'effacer d'un revers de main trente ans de collaboration. Mais malgré tout, sachez que je suis fier de notre bilan, car chacun de nous y a sa part. Je regrette cette décision car j'ai encore beaucoup d'énergie à dépenser pour Thiais qui a besoin d'un nouveau souffle. Aussi, à une autre place, en étant membre de notre Conseil municipal et Conseiller général du canton de Thiais, vous pouvez compter sur ma disponibilité aux côtés des Thiaisais sans aigreur, sans esprit de revanche, en restant constructif et positif comme je n'ai jamais cessé de l'être depuis toujours.

Comme je l'écrivais à mon retour de vacances sur mon blog, je reprends à mon compte la phrase de Périclès : « *il n'y a pas de bonheur sans liberté, mais il n'y a pas de liberté sans courage* ».

Je rajouterai que le vrai courage, lorsque la situation devient insupportable et inacceptable, c'est de dire non, de résister. Dire non et résister, c'est ce que j'ai décidé de faire depuis de nombreux mois, et c'est la seule et unique raison qui me vaut en réalité d'être à l'honneur ce soir.

Je vous remercie de votre attention ».

M. LE MAIRE reprend la parole.

« Nous avons écouté Bruno TRAN dresser sa propre statue avec beaucoup de grandiloquence, cela lui ressemble assez. Il présente les faits sous un éclairage, se pose en victime et j'aurai l'occasion de répondre à tout ce qu'il vient de dire. Nous savons ici que Bruno TRAN a beaucoup reçu, tout a été facile pour lui, tout a été fait sans effort pour lui : Premier Adjoint, Conseiller général...

. Lorsque j'ai été élu Député en 1993, je lui ai transmis un fauteuil de Conseiller général, je l'ai aidé à remporter ce siège. J'ai d'ailleurs en 1997, lorsque je n'étais plus député, souhaité qu'il conserve ce siège. À la suite du départ de l'Adjoint à l'Enseignement et la petite enfance, il a eu des attributions élargies comme aucun de ses collègues n'a eues. J'ai eu une attitude de confiance à son égard.

Confiance - j'avais souhaité qu'il soit Premier Adjoint -, **Confiance** parce que j'avais transmis un poste d' élu départemental, **Confiance** parce que j'avais élargi ses compétences en 2008. Je dirai même que pour asseoir ses nouvelles responsabilités dans ce monde nouveau, j'ai même doté le service de moyens supplémentaires pour qu'il puisse bénéficier, selon l'expression « *dans la corbeille de la mariée* » de moyens conséquents pour mettre en place la politique nouvelle. C'est dire que je n'ai pas eu, chacun peut le constater, l'attitude qu'il prétend que j'ai eue.

Évidemment, c'est facile ensuite pour ne pas répondre aux vraies questions de dresser ce type de bilan, on y reviendra.

Dans les opérations dont il est question ce soir, ce sont effectivement des éléments que j'ai appris il y a quelques mois autour de Pâques et courant juin par le biais de la personne que j'ai retrouvée, la jeune mariée de l'époque. La Ville a été victime de cela. Lorsque l'on emploie illégalement des personnels, qu'on les paie en espèces, d'ailleurs avec un montant en deça de ce que gagne une femme de ménage, la nuit et le week-end, quand on utilise aussi des personnels de la Ville pour entretenir des espaces verts, cela enrichit l'entreprise privée qui bénéficie d'un salaire au noir, cela améliore le chiffre d'affaires, cela donne un plus en matière de profit évidemment.

Ce sont des pratiques que l'on ne peut accepter de la part d'un élu qui doit être plus prudent que cela et ne doit pas voir les choses à travers sa cupidité à gagner plus et mieux en se permettant de solliciter les personnels communaux qui, bien sûr, ont besoin de travailler.

La Ville est non seulement victime, mais elle a aussi subi un préjudice. Il y a un autre élément, le coût. Lorsque l'on s'approprie un gymnase pour organiser un vin d'honneur et que l'on dit aux jeunes femmes, « soyez discrètes », on a bien conscience que l'on fait quelque chose qui n'est pas compatible avec la fonction d'élu. On célèbre le mariage, on met son écharpe, on l'enlève ensuite et on va rejoindre « ses clients ». Ces jeunes femmes ont même dû réacheminer les plateaux à la ferme de Mondésir, restaurant de M. TRAN. La Ville a subi un préjudice, car il a fallu préparer les tables. Nous avons retrouvé des heures supplémentaires inhabituelles de personnel du service des sports qui correspondent à la veille et à ce jour là. Les contribuables locaux ont ainsi dû payer pour que Monsieur TRAN réalise un chiffre d'affaires.

Par conséquent, toutes ces déclarations, ces professions de foi, tous ces grands mots pour justifier des plaintes, il y a manifestement l'égarement d'un homme. Bien sûr, si j'avais su ces éléments avant, je les aurais dits à ce moment là. On ne peut me reprocher de les avoir rapportés quand je les ai appris et je renvoie aux témoignages des personnes concernées qui s'exprimeront si elles sont interrogées. On parle de prescription, mais le problème n'est pas là. Le problème est que dès que l'on a connaissance de faits qui sont établis et qui peuvent constituer une infraction, il faut le dire. La prescription est un autre problème. S'ils ne peuvent être poursuivis parce que le délai est dépassé, pour autant, ces faits existent, ont été constatés et sont des infractions. D'ailleurs, prescription signifie infraction, à défaut, on parle de non-lieu.

En employant lui même le terme prescription, Bruno TRAN avoue implicitement qu'il y a eu infraction pénale et il dit ensuite, de toute façon, c'est passé. Reste que l'infraction a eu lieu et qu'elle est inacceptable de la part d'un élu. Je lui avais recommandé à plusieurs reprises dans le passé de ne pas mélanger sa fonction et ses activités professionnelles. Je lui avais indiqué qu'il faisait beaucoup de réclame et beaucoup de commercial dans la ville sur son restaurant. Les associations, les groupes, les particuliers allaient dans son restaurant profitant de sa situation. Tout cela me semblait peu compatible avec la déontologie. Puis cela est allé plus loin avec l'emploi de personnel communal dans son affaire commerciale et l'utilisation de locaux communaux les transformant pour un temps en une activité de restauration.

Tout cela ne peut être passé en pertes et profits et je considère qu'il y a faute morale, condamnation morale pour des faits, qu'ils soient prescrits ou pas.

Les faits sont établis, les témoignages sont là et ils ne peuvent rester sans réponse. Je n'ai pas de vindicte à l'encontre de quiconque. J'ai toujours été, vous le savez, élu confortablement à Thiais et même dans des circonstances difficiles, les dernières élections législatives, où je savais à l'avance que compte-tenu du territoire qui est celui de la circonscription et des pesanteurs sociologiques et politiques, compte-tenu de l'élection du Président de la République, je n'avais que peu de chances de gagner l'élection.

Je l'avais dit à mes amis, sereinement et tranquillement. Je n'étais pas fébrile, je ne le suis toujours pas, je n'ai pas d'amertume. J'ai été très satisfait que les Thiaisais m'aient maintenu cette confiance. Ils ont remarqué le travail effectué, traduit dans ce très bon score, un satisfecit, en dépit des manœuvres déjà évoquées en juin dernier, de l'ami inséparable de Bruno TRAN, Christophe MAXIMILIEN. Ces manœuvres visaient à ce que le résultat que j'ai eu soit le plus faible possible et que le score de Jean-Jacques BRIDEY soit le plus haut possible. Pour dire « DELL'AGNOLA est en perte de vitesse sur la ville » et pour aller vers un autre projet municipal.

Un blog s'est créé en avril, la « Gazette des Thiais » avec une vocation de mettre en pièces, de me déliqueter, de m'attaquer. Il y a même des commentaires étonnants sur ma fonction de député. On dit que j'étais présent, 3,7 % à la Commission des Finances par mois. Évidemment, la Commission des Finances se réunit une fois par semaine (le maximum, c'est quatre fois). Donc voilà encore une présentation fallacieuse des choses pour m'égratigner et donner une image de moi telle que les personnes auraient été conduites à s'abstenir ou voter contre moi.

Malheureusement, quelques jours avant le scrutin, l'avant-veille du scrutin, le jeudi soir, des papiers ont été distribués sur les pare-brises. On me prévient, il était 23h30, que des tracts qui renvoient à ce blog sont disposés sur les véhicules. Vous voyez la manœuvre. Peser sur l'électorat pour qu'un doute naisse et que mon résultat ne soit pas aussi important qu'il puisse l'être. Pour ensuite clamer mon échec. Je sors, prévenu par Olivier BOMPARD et je tombe sur l'individu qui distribuait ces tracts. Une conversation s'en suit au cours de laquelle je lui explique que ce document est contre moi et qu'il renvoie à un site dont l'objectif est de m'attaquer directement en tant que maire. Je lui montre les affiches, preuve de ma qualité de maire, et ce monsieur me dit qu'il est commandité par Christophe MAXIMILIEN, ici présent et Monsieur Aymeric Brellman, soit disant représentant de François Bayrou à Thiais. J'ai ainsi pu trouver le lien entre cette action et Christophe MAXIMILIEN qui était à la

manœuvre. Ce dernier a connu cette personne, - celui qui apposait les tracts, Monsieur LEROY, habitant Neuilly Plaisance - par l'intermédiaire du mari d'une chef de service recommandée par Bruno TRAN et que j'ai recrutée à Thiais. C'est limpide, la boucle est bouclée, chacun aura compris. Derrière les mots, les belles phrases, derrière les protestations, de bonne foi et de loyauté, il y a des trahisons plus sournoises. Quand cela vient de quelqu'un de la majorité, je dois en tirer les conséquences.

C'est la raison pour laquelle j'avais indiqué en juin dernier que je considérais que Monsieur MAXIMILIEN n'était plus dans la majorité municipale et que nous procéderions à la désignation d'un autre Président de l'OMS. Voilà la vérité des choses.

Dans son discours grandiloquent, d'effets de manches, des grandes citations, des grandes protestations d'amitié et de loyauté, en réalité, Bruno TRAN le sait parfaitement. J'ai étendu ses responsabilités, j'ai même à l'époque sollicité, sans savoir qu'il aurait plus tard ce comportement, Christophe MAXIMILIEN et des proches, Véronique TOULZA et Frédérique DEPLANCHE.

Il n'y a pas d'autres explications que celle-là à cette affaire malheureuse que je regrette. J'aurais bien évidemment souhaité ne jamais la connaître. Je n'ai pas besoin - au regard de la confiance des Thiaisais qui m'a encore été renouvelée récemment -, d'exprimer contre tel ou tel une vindicte qui ne serait pas de mise si elle n'était justifiée. »

M. TRAN prend la parole :

« Encore une fois, vous l'avez remarqué, notre Maire s'érige en procureur. Vous avez fait appel à la justice, laissez la travailler et après, on s'expliquera. Vous dites étonnamment que vous m'avez servi. On n'est pas dans un régime de royauté, on ne donne pas les choses. Je pense que j'ai fait le travail, que depuis des années, j'ai servi l'équipe municipale en toute loyauté et vous ne pouvez à aucun moment faire la preuve de signe de loyauté dans le cadre du travail et des délégations que vous m'avez confiées.

Vous dites que j'aurais tenté des manœuvres avec certains de mes amis dans le cadre des élections législatives. Je rappelle que j'ai payé à mes frais un tract dans lequel j'appelais les Thiaisais à voter pour vous. Ce qui compte, c'est les preuves, et cela, c'en est une. »

M. LE MAIRE relève qu'il y a les choses, l'apparence des choses et la vérité. Il n'a pas fait appel à la justice. En revanche, il a transmis ces informations au Parquet car on lui aurait reproché à juste titre de ne pas les dire. Le Parquet a été informé et dira si les faits sont constitutifs d'infractions, et, s'il les déclare établis, s'ils sont prescrits.

S'agissant de Christophe MAXIMILIEN, les faits sont limpides, chacun a pu le constater. Au fil des mois et des semaines, les Collègues ont été informés. La confiance qui lui a été accordée ne présente aucunement le signe d'une volonté d'en découdre.

M. DURAND annonce que son groupe ne prendra pas part au vote pour les trois prochaines délibérations.

M. TOLLERON revient sur l'expression « la Ville est victime ».

« En premier lieu, la Ville est victime dans son image. Lorsque je vous entends vous exprimer, je me demande comment est gérée celle-ci. Le premier magistrat n'intervient que des années après, alors que dans une entreprise, le patron doit être au courant de ce qui se passe. Ensuite, vous vous contredisez suite à l'intervention de Bruno TRAN. Vous dites « je lui avais dit »... Cela signifie que vous étiez au courant donc complice des faits ?

Aujourd'hui, j'ai plutôt l'impression d'assister à une guerre interne à la droite suite à la perte de votre mandat de député. Je pense que la volonté principale de votre action est de récupérer un mandat de conseiller général et les indemnités qui vont avec. Pas très glorieux...

Quant aux raisons données, non seulement elles semblent prescrites, mais sont-elles seulement justifiées ?

Il a certainement d'autres instances que le Conseil municipal pour en décider. Aujourd'hui, vous brandissez l'étendard de la morale alors qu'il y a quelques années, un autre Adjoint a été condamné avec une période d'inéligibilité et cela ne vous a pas empêché de le nommer ensuite. La morale, il faut savoir l'utiliser dans sa juste mesure.

J'ai l'impression d'assister ici à un coup politique. Vous réglez vos comptes en interne, vous vous débarrassez d'un adversaire potentiel mais ce n'est rien d'autre. Sinon, il y a bien longtemps que vous seriez intervenu, que ce soit il y a quelques années avec cet autre Maire Adjoint ou bien lorsque vous avez été informé. À défaut d'information, on peut comprendre que vous n'êtes pas suffisamment proche du terrain pour être au courant de ce qui s'y passe. »

M. LE MAIRE souligne que M. TOLLERON n'est pas très qualifié pour s'exprimer comme cela. On n'est pas à l'Hay-les-Roses ; il ne se contredit pas. Il a dit à Bruno TRAN effectivement de ne pas mettre en avant son activité de restauration, ce n'est pas reprochable en soi. En revanche, c'était déjà la démonstration qu'il y avait un léger mélange des genres. Il n'y avait pas une infraction. En revanche, il a indiqué les choses au moment où il les a connues. Selon M. le Maire, M. TOLLERON cherche à faire de la politique politicienne en voulant expliquer l'attitude du Maire au regard des résultats des élections législatives. « Ce n'est pas mon état d'esprit. Encore une fois, je suis très heureux du résultat à Thiais et je ne suis pas candidat à un autre poste. Lorsque ce poste se libérera, il faudra assurer la relève des générations et je ne serai pas candidat. Je ne cours ni après un mandat de conseiller général, ni comme vous le dites vulgairement après une indemnité.

Quand ce poste sera libre, on fera en sorte que les générations nouvelles soient émergées.

Je ne suis pas candidat, comme je n'ai pas été candidat en 1997 lorsque la dissolution m'a laissé sans mandat de député. Je n'ai pas demandé à Bruno TRAN de me rendre le mandat de conseiller général.

Je ne suis pas intéressé par un mandat que j'ai occupé il y a plus de 20 ans. J'étais d'ailleurs à 39 ans président du groupe d'opposition et je n'ai pas l'intention d'y revenir.

Par conséquent, considérant tout ce qui vient d'être échangé, je vous propose ne pas maintenir Bruno TRAN dans ses fonctions d'Adjoint. »

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Mme SALHI et Mme RICHERT sont désignées comme scrutateurs.

M. DURAND, Mme PICQ et M. BOUTET ne participent pas au vote.

Nombre de votants :	30
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
Nombre de bulletins nuls	02
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15
Nombre de voix pour le non maintien dans ses fonctions	24
Nombre de voix contre le non maintien dans ses fonctions	4

M. Bruno TRAN n'est pas maintenu dans ses fonctions d'Adjoint.

-=-=-=-=-

ÉLECTION DE NOUVEAUX ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur Le Maire expose :

Le Conseil municipal est invité à élire deux nouveaux adjoints par scrutin de liste pour remplacer :

- Monsieur Bruno TRAN dans ses fonctions d'Adjoint au Maire, suite au vote de l'Assemblée qui a décidé de ne pas le maintenir dans ses fonctions.
- Madame Isabelle FOURNET qui a présenté sa démission de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal le 1^{er} septembre 2008 acceptée par Monsieur le Préfet en date du 29 septembre 2008,

M. LE MAIRE propose la liste composée de Chantal GERMAIN, conseiller délégué à la vie associative, à la petite enfance et à la jeunesse et de Pierre SEGURA, conseiller municipal délégué aux infrastructures.

Aucune autre liste n'est déposée.

Mme SALHI et Mme RICHERT sont désignées comme scrutateurs.

M. TRAN déclare qu'avec quelques amis, il ne participera pas au vote considérant que le Maire les a écartés de sa majorité et que la répartition à l'intérieur du tableau des adjoints ne les concerne plus. En revanche, il souhaite aux nouveaux Adjoints au Maire beaucoup de succès.

Mme SALHI et Mme RICHERT sont désignées comme scrutateurs

Mme TOULZA, M. TRAN, M. MAXIMILIEN, Mme DEPLANCHE, Mme ARNOULT, M. TOLLERON, M. DURAND, Mme PICQ et M. BOUTET ne participent pas au vote.

Nombre de votants :	24
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	24
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Nombre de voix pour la liste Chantal GERMAIN- Pierre SEGURA	24

Madame Chantal GERMAIN et Monsieur Pierre SEGURA sont élus Adjoints au Maire et occuperont respectivement le 9^e et 10^e rang dans l'ordre du tableau.

--==--

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)

Monsieur le Maire expose :

Comme annoncé lors du Conseil municipal du 26 juin 2012 et étant donné l'argumentaire développé relatif à ce qui s'est produit peu avant l'élection législative, il est proposé de désigner un Président conformément à l'article 15 des statuts de l'Office Municipal des Sports. Chacun a désormais connaissance du sens de la majorité, de la cohésion et de la loyauté de Monsieur MAXIMILIEN.

M. MAXIMILIEN s'exprime.

« C'est important d'avoir une vision des choses notamment lorsque l'on est engagé en politique. Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers Collègues, le Maire vous a exposé tout à l'heure les prétendues raisons qui conduisent à m'exclure de la majorité municipale et donc à désigner un nouveau président de l'Office Municipal des Sports. C'est son choix. Il eut été assez agréable pour lui dans sa position de jouer le rôle d'inquisiteur, de juge ou pire, de donneur de leçon de moralité. Là encore, c'est son choix.

Les accusations sont clairement sans fondement. De quoi s'agit-il ? Il l'a déjà clairement exposé de manière croustillante. Il s'agit de m'attribuer l'animation et la promotion de ce site satyrique nommé « La Gazette de Thiais ». Je comprends que l'existence d'une telle expression démocratique gêne le Maire pour qui la libre expression ne semble pas vraiment avoir sa place à Thiais. Une vision de la démocratie assez intéressante. Mais là encore, c'est son choix. Malheureusement, je ne suis pas l'auteur et j'en viens réellement à le regretter.

Mais l'essentiel n'est pas dans ces polémiques politiciennes. C'est pourquoi je lance un appel, à la majorité comme à l'opposition, à la lucidité et à la liberté. Lucidité, personne ne doit se voiler la face. L'histoire était écrite d'avance. Le Maire avait décidé de liquider Bruno TRAN et donc Christophe MAXIMILIEN puisque je suis l'inséparable ami il y a bien longtemps. Alors arrêtons les grandes déclamations, arrêtons les pseudo-révélation, car la vérité, c'est que c'était décidé et il suffisait juste de trouver une bonne occasion, un argumentaire et un moment opportun. La bonne occasion a été

trouvée. En revanche, sur le moment, il fallait mieux que cela se passe après les législatives car cela aurait fait un peu désordre d'avoir une division de la majorité municipale. Avant les élections.

Chose promise, chose due, voilà le 28 septembre.

La liberté : tout d'abord, je remercie certains et ils se reconnaîtront, qui ont une attitude respectueuse et modérée à l'égard de Bruno TRAN et de moi-même ces derniers mois. Osez ouvrir les yeux sur les méthodes utilisées par l'exécutif. Le monde change, la société change, la France change. La façon de faire la politique doit aussi changer, doit aussi évoluer. Osons donc dire non à cette vision politique passéiste qui n'a pour simple leitmotiv que la défense de vos intérêts, la défense de votre stature, la défense coût que coûte de votre citadelle municipale. La liberté c'est aussi les convictions, la vie, c'est l'envie de construire. Parce que je suis libre, je ne répondrai pas à vos humiliations, je n'entrerai pas dans votre jeu politicien dans lequel vous voulez nous abaisser. Parce que je suis libre, je n'ai jamais cédé aux pressions qui m'incitaient à ne pas rester fidèle à Bruno TRAN, l'inséparable ami et fier parce que l'amitié est plus qu'une vision, c'est une valeur. Je suis fier d'être resté fidèle à Bruno TRAN et je le remercie pour sa constance, sa modération et son attachement sincère à la ville. Je me consacrerai désormais à promouvoir mes convictions, écouter les Thiaisais et tous les Thiaisais. Je vous rassure. Aucune amertume, pas d'esprit de revanche. Nous sommes élus pour construire, pas pour polémiquer. Et je vous laisse rire ».

M. LE MAIRE relève les termes de loyauté, de sincérité, employés par Christophe MAXIMILIEN, alors même que ce dernier n'avance pas à visage découvert.

M. MAXILIMILIEN reprend.

« S'agissant de l'élection du Président de l'OMS, fonction que j'ai occupée pendant quatre ans et demi et que j'estime avoir occupé honnêtement et très correctement. Je ne sais pas quelle personne vous proposerez, mais pour toutes les raisons développées, je ne voterai pas pour. Je ne voterai pas non plus contre la personne. Je ne prendrai pas part au vote, cela est plus respectueux. Je souhaite à la personne qui sera élue réussite dans ces fonctions motivantes et passionnantes. Me concernant, une nouvelle page s'ouvre et je resterai simple conseiller municipal. Je poursuivrai ma mission d'élus car je suis fier d'être élu municipal et je le ferai avec passion, lucidité et liberté. »

M. LE MAIRE remarque que « nous avons bien entendu ces mots qui ne ressemblent pas à ce que vous avez fait. Élu de la majorité, vous n'avez pas avancé à visage découvert, vous avez opéré des manœuvres pour alimenter un système qui me visait personnellement à un moment important. Ce n'est ni la déontologie, ni l'éthique, ni la dignité et la grandeur qui justifient de combattre en sous-main, dans les moments difficiles, le Maire avec lequel on est censé travailler.

Je soulignerai qu'en votre qualité de jeune conseiller municipal, j'ai appelé à voter pour vous en tant que Président de l'OMS sans m'imaginer qu'un jour vous trahiriez cette majorité si vite.

Je proposerai que Sylvie DONA, très impliquée dans le milieu sportif, passionnée, sincère, désintéressée, présente au Palais Omnisport tous les jours, devienne présidente de l'OMS. »

Aucune autre candidature n'est relevée.

Mme TOULZA, M. TRAN, M. MAXIMILIEN, Mme DEPLANCHE, Mme ARNOULT, M. TOLLERON, M. DURAND, Mme PICQ et M. BOUTET ne participent pas au vote.

Nombre de voix pour Sylvie DONA 24

Madame Sylvie DONA est désignée comme Présidente de l'Office Municipal de Sports.

M. TOLLERON revient sur la notion de renouvellement de génération prônée par le Maire. Il se demande de quelles élections il s'agissait. Cantonales, municipales ? Il s'estime surpris du choix des Maires-adjoints qui ne reflètent pas à proprement dit un renouvellement de génération.

M. LE MAIRE reprend les propos développés auparavant. Il réaffirme qu'il ne briguera pas un nouveau mandat pour les élections cantonales. En revanche, dans l'équipe municipale, il y des personnes qui travaillent bien, qui ont en charge des dossiers et dans ce cadre, la remarque de M. TOLLERON apparaît très désobligeante. Nul ne conteste les qualités de l'un et l'autre des nouveaux adjoints, le score unanime en est une preuve.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

-=-=-=-

ORGANISMES

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SCEAUX AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP)

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 8 décembre 2011, la commune de Sceaux a demandé son adhésion au SIFUREP.

Au cours de sa séance du 21 juin 2012 le comité syndical du SIFUREP a approuvé par délibération à l'unanimité cette adhésion.

Il convient maintenant que chaque commune et établissement public de coopération intercommunale adhérent se prononce conformément à l'article L5211-18 du Code général des collectivités territoriales sur l'adhésion de cette commune.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à approuver l'adhésion au SIFUREP de la Commune de Sceaux.

Résultat du vote : A LA MAJORITÉ

Par 32 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA - Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON - LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL - TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL - Mme HAMADA - GERMAIN - MM. SEGURA - MARTINS - Mmes BARBIER - M. LE GAD - Mme TEYTAUT - MM. DAILLOUX - Mmes DONA - TOULZA - MM. TRAN - BOMPARD - MAXIMILIEN - BOUMOULA - CHARLEUX - Mmes DELL'AGNOLA - RICHERT - SALHI - DEPLANCHE - DUTEIL - ARNOULT - MM. DURAND - TOLLERON - Mme PICQ

Par 1 voix ABSTENTION : M. BOUTET

-=-=-=-

ASSOCIATION POUR LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE DU SECTEUR N°6 DU VAL-DE-MARNE (CLIC6)

Remplacement d'un représentant de la Ville au sein du Conseil d'administration de l'association.

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 15 février 2007, la ville a approuvé les statuts de l'association pour le Centre d'Information et de Coordination gérontologique du secteur n°6 du Val de Marne. (CLIC) qui a pour but de mettre en réseau tous les partenaires intervenant auprès des personnes âgées afin de leur apporter ainsi qu'à leur famille une réponse de proximité coordonnée et adaptée aux besoins spécifiques de chacun.

Il regroupe les communes d'Ablon sur Seine, Chevilly-Larue, Choisy le Roi, Orly, Rungis, Thiais, Villeneuve le Roi.

Le conseil municipal le 20 mars 2008 a désigné deux représentants, Madame Dominique JOSSIC, Adjoint au Maire, et Madame Thérèse BOUCHEUX, Directrice du CCAS, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Le Conseil municipal est invité à procéder au remplacement de Madame Thérèse BOCHEUX au sein de cet organisme.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Martine BENCHITRIT, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 28 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA - Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON - LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL - TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL - Mme HAMADA - GERMAIN - MM. SEGURA - MARTINS - Mmes BARBIER - M. LE GAD - Mme TEYTAUT - MM. DAILLOUX - Mmes DONA - TOULZA - MM. TRAN - BOMPARD - MAXIMILIEN - BOUMOULA - CHARLEUX - Mmes DELL'AGNOLA - RICHERT - SALHI - DEPLANCHE - DUTEIL -

Par 5 voix ABSTENTION : Mme ARNOULT - M. DURAND - TOLLERON - Mme PICQ - M. BOUTET

-=-=-=-

ADOPTION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PAR AFFERMAGE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LANCER LA PROCÉDURE DE CONSULTATION CORRESPONDANTE

Monsieur Le Maire expose :

Par délibération du juin 2006, la Ville a délégué à la société SOGERES la gestion du service public de la restauration scolaire pour une durée de sept ans, à compter du 1^{er} septembre 2006.

Le contrat actuellement en cours arrivera à échéance le 31 août 2013.

Compte tenu de la spécificité des métiers de la restauration et de l'ampleur des contraintes sanitaires et réglementaires pesant sur ce secteur d'activités, la Ville souhaite confier l'exploitation de cet équipement à une société spécialisée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Elle mettra à la disposition du délégataire l'ensemble des installations nécessaires au fonctionnement du service, telles la cuisine centrale et les offices présents dans les écoles.

La gestion par voie de délégation de service public bénéficie d'avantages par rapport à la régie directe et notamment :

- responsabilité de l'exploitant, personne privée ;
- qualification et savoir-faire requis pour l'exploitation du service, notamment en matière d'achat des matières premières, préparation des repas et livraison ;
- capacité à investir dans de nouveaux matériels et équipements ; -respect par le concessionnaire d'obligations précises de service public.

De même, la gestion par voie de délégation de service public bénéficie d'avantages par rapport à une gestion par voie de marché public et notamment :

- transfert des responsabilités à l'exploitant, personne privée ;
- rémunération du délégataire substantiellement liée aux résultats d'exploitation ;
- capacité à investir dans de nouveaux matériels et équipements ;
- exploitation aux risques et périls du délégataire.

Le contrat prendra la forme d'un affermage en raison des investissements peu conséquents (travaux de mise en conformité, renouvellement des équipements...) qui seront mis à la charge du délégataire sur toute sa durée.

Le contrat prendra effet à compter de sa notification. Les prestations débiteront le 1er septembre 2013 pour une durée de 7 ans.

Le recours à une délégation de service public implique d'une part la consultation du Comité Technique Paritaire et d'autre part de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui ont émis un avis favorable.

En conséquence, au vu du rapport présentant, en application de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, les principales caractéristiques du mode de gestion de la restauration collective, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe de délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion de la restauration municipale ;
- d'approuver le rapport présentant les prestations que devra assurer le prestataire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires du contrat de délégation qui sera soumis à votre approbation ;
- qu'il précise qu'il sera saisi par Monsieur le Maire du choix de l'entreprise auquel il sera procédé et se prononcera sur le choix du titulaire pour le contrat d'affermage.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

-=-=-=-=-

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION D'UNE ENTITÉ ASSOCIATIVE ET
TRANSFERT DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose :

L'entité associative « Protection civile de Thiais » a décidé de revoir son organisation interne et a créé une autre entité de secourisme sur le Val de Marne, au périmètre plus étendu : « l'Unité Mobile de Premiers Secours du Val de Marne » qui remplace l'antenne de Thiais et qui reprend l'ensemble des actifs et du matériel de cette dernière.

Cette réorganisation a fait l'objet en juin dernier d'une Assemblée générale extraordinaire et de la déclaration d'une nouvelle association « l'Unité Mobile de Premiers Secours du Val de Marne ».

La « Protection civile de Thiais » bénéficiant d'une subvention de la Ville, il est demandé au conseil municipal d'agréer le transfert de cette subvention à l'association l'Unité Mobile de Premiers Secours du Val de Marne et le cas échéant d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce transfert.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

-=-=-=-=-

FINANCES

CIMETIÈRE COMMUNAL

TAXE COMMUNALE D'INHUMATION.

Monsieur Le Maire expose :

La taxe communale d'inhumation de 117,53 euros, fixée conformément à l'article L 2223-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, est en vigueur depuis le 1er janvier 2012.

En conséquence, il est proposé de la revaloriser de 5% arrondi à compter du 1^{er} janvier 2013, ce qui la porterait à 123,40 euros.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette augmentation.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 28 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA - Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON - LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL - TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL - Mme HAMADA - GERMAIN - MM. SEGURA - MARTINS - Mmes BARBIER - M. LE GAD - Mme TEYTAUT - MM. DAILLOUX - Mmes DONA - TOULZA - MM. TRAN - BOMPARD - MAXIMILIEN - BOUMOULA - CHARLEUX - Mmes DELL'AGNOLA - RICHERT - SALHI - DEPLANCHE - DUTEIL

Par 2 voix CONTRE : Mme ARNOULT - M. TOLLERON

Par 3 voix ABSTENTION : M. DURAND - Mme PICQ - M. BOUTET

-=-=-=-

CIMETIÈRE COMMUNAL
TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Monsieur Le Maire expose :

Les prix des concessions funéraires, fixés conformément aux articles L 2223-15 et R 2223-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont en vigueur depuis le 1er janvier 2012.

En conséquence, il est proposé une augmentation, à compter du 1^{er} janvier 2013, de 5 % arrondi pour les concessions temporaires de 10 ans, 30 ans et 50 ans.

En ce qui concerne les concessions perpétuelles il est proposé d'appliquer une augmentation de 10 % arrondi.

Soit à compter du 1^{er} janvier 2013 :

DURÉE DES CONCESSIONS	TARIFS 2013
DECENNALES 1 m2	20,66 €
DECENNALES 2 m2	41,32 €
TRENTENAIRES	205,24 €
CINQUANTENAIRES	686,86
PERPETUELLES 2 m2	3 869,57 €
PERPETUELLES 3 m2	5 804,00 €
PERPETUELLES 4 m2	7 739,14 €

Par 28 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA - Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON - LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL - TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL - Mme HAMADA - GERMAIN - MM. SEGURA - MARTINS - Mmes BARBIER - M. LE GAD - Mme TEYTAUT - MM. DAILLOUX - Mmes DONA - TOULZA - MM. TRAN - BOMPARD - MAXIMILIEN - BOUMOULA - CHARLEUX - Mmes DELL'AGNOLA - RICHERT - SALHI - DEPLANCHE - DUTEIL

Par 2 voix CONTRE : Mme ARNOULT - M. TOLLERON

Par 3 voix ABSTENTION : M. DURAND - Mme PICQ - M. BOUTET

-=-=-=-

CLASSES DE DÉCOUVERTES
FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2013

Monsieur le Maire expose :

Il convient comme chaque année, de déterminer le montant des participations familiales pour les classes de découvertes.

Compte tenu d'une part, des coûts de revient journaliers des classes de découvertes pour 5 jours, et 10 jours et, d'autre part, de la volonté Municipale de ne faire supporter aux familles qu'une partie très réduite de la dépense réelle engagée par la Commune,

Considérant en outre que les familles aux revenus modestes bénéficient d'un tarif dégressif calculé selon le quotient familial,

Il est proposé de fixer les tarifs des classes de découvertes pour l'année 2013.

CLASSES DE DÉCOUVERTES 5 JOURS AVEC NUITÉES

Quotient familial	Séjour mer		
	Saint-hilaire de Riez (5 jours)	Le Sénéquet (5 jours)	le Fremur (5 jours)
de 0 à 151,70€	82,93	97,62	80,83
de 151,71 à 222,42€	116,10	136,67	113,16
de 222,43 à 322,87€	145,12	170,84	141,45
de 322,88 à 422,30€	174,15	205,01	169,74
de 422,31 à 503,27€	207,32	244,06	202,07
de 503,28 à 584,25€	228,05	268,46	222,27
supérieur à 584,25€	248,78	292,87	242,48
Hors commune	310,97	366,08	303,10

Quotient familial	séjour équitation et ferme Epineau les Voves (5 jours)	séjour équitation et nature Mont Saint-Sulpice (5 jours)	séjour poneys et ferme Armeau (5 jours)
	de 0 à 151,70€	80,41	80,41
de 151,71 à 222,42€	112,57	112,57	112,57
de 222,43 à 322,87€	140,71	140,71	140,71
de 322,88 à 422,30€	168,85	168,85	168,85
de 422,31 à 503,27€	201,02	201,02	201,02
de 503,28 à 584,25€	221,12	221,12	221,12
supérieur à 584,25€	241,22	241,22	241,22
Hors commune	301,53	301,53	301,53

Quotient familial	séjour nature Le domaine de Chalès (5 jours)	séjour volcan Les Pinsons (5 jours)	séjour nature Le moulin de Bérout (5 jours)
	de 0 à 151,70€	73,48	93,42
de 151,71 à 222,42€	102,87	130,79	98,46
de 222,43 à 322,87€	128,59	163,49	123,08
de 322,88 à 422,30€	154,31	196,19	147,69
de 422,31 à 503,27€	183,70	233,56	175,82
de 503,28 à 584,25€	202,07	256,91	193,41
supérieur à 584,25€	220,44	280,27	210,99
Hors commune	275,55	350,34	263,74

Quotient familial	séjour cirque à la mer Le Frémur Lancieux (5 jours)	séjour musique Le moulin de Bérout (5 jours)	séjour moyen-âge La Saulaie (5 jours)
	de 0 à 151,70€	81,88	82,93
de 151,71 à 222,42€	114,63	116,10	132,26
de 222,43 à 322,87€	143,28	145,12	165,33
de 322,88 à 422,30€	171,94	174,15	198,39
de 422,31 à 503,27€	204,69	207,32	236,18
de 503,28 à 584,25€	225,16	228,05	259,80
supérieur à 584,25€	245,63	248,78	283,42
Hors commune	307,04	310,97	354,27

CLASSES DE DÉCOUVERTES 10 JOURS AVEC NUITÉES

	séjour multi-neige Burdignin	séjour ski alpin Saint-Michel de Chaillol	séjour ski de pistes Ancelle
Quotient familial	10 76,8360 € (10 jours)	10 79,25 € (10 jours)	10 79,25 € (10 jours)
de 0 à 151,70€	115,26	118,88	118,88
de 151,71 à 222,42€	153,67	158,50	158,50
de 222,43 à 322,87€	192,09	198,13	198,13
de 322,88 à 422,30€	230,51	237,75	237,75
de 422,31 à 503,27€	268,93	277,38	277,38
de 503,28 à 584,25€	307,34	317,00	317,00
supérieur à 584,25€	345,76	356,63	356,63
Hors commune	422,60	435,88	435,88

CLASSES DE DÉCOUVERTES 5 JOURS SANS NUITÉE

	Moyen-Age	Les impressionnistes	Paris
Quotient familial	5 71,69 € (5 jours)	5 56,26 € (5 jours)	5 61,51 € (5 jours)
de 0 à 151,70€	71,69	56,26	61,51
de 151,71 à 222,42€	100,37	78,77	86,12
de 222,43 à 322,87€	125,47	98,46	107,65
de 322,88 à 422,30€	150,56	118,15	129,18
de 422,31 à 503,27€	179,24	140,66	153,78
de 503,28 à 584,25€	197,16	154,73	169,16
supérieur à 584,25€	215,08	168,79	184,54
Hors commune	268,86	210,99	230,67

Par 24 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA - Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON - LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL - TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL - Mme HAMADA - GERMAIN - MM. SEGURA - MARTINS - Mmes BARBIER - M. LE GAD - Mme TEYTAUT - MM. DAILLOUX - Mmes DONA - MM. BOMPARD - BOUMOULA - CHARLEUX - Mmes DELL'AGNOLA - RICHERT - SALHI - DUTEIL

Par 9 voix ABSTENTION : Mme TOULZA - MM. TRAN - MAXIMILIEN - Mmes DEPLANCHE - ARNOULT - MM. TOLLERON - DURAND - Mme PICQ - M. BOUTET

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE A LA SOCIÉTÉ IMMOBILIERE 3 F
POUR LA RÉSIDENTIALISATION DES GRANDS-CHAMPS

Monsieur le Maire expose :

La société Immobilière 3 F a réhabilité dans le cadre du projet ANRU sous la forme de résidentialisation un périmètre de 7 barres et 6 tours, ce qui représente une superficie d'environ 50 000 m² pour un montant total de 3 061 101, 96 € TTC.

Pour financer cette opération, elle doit emprunter auprès de la Caisse des dépôts et consignations une somme de 1.230.000 €.

Par courrier en date du 14 août, la société Immobilière 3 F a sollicité la garantie de la commune de THIAIS pour le montant de ce prêt qu'elle envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans les conditions suivantes :

- Montant du prêt : 1.230.000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : 2,85%
- échéances annuelles
- Index : livret A
- Taux annuel de progressivité : 0%
- Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Il est proposé de donner une réponse favorable à la demande de la société Immobilière 3F

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

-=-=-=-

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire expose :

Plusieurs associations ont sollicité la Ville pour une subvention dans le cadre d'opération exceptionnelle.

1) une subvention exceptionnelle de 500 € pour la participation à la manifestation « Mon souffle pour le tien »

L'Amicale des Policiers a organisé une manifestation « Mon souffle pour le tien » et sollicite la Ville pour une subvention exceptionnelle pour ce projet.

2) une subvention exceptionnelle de 815 € pour l'Association La Chaîne de l'Espoir

L'association de bienfaisance La Chaîne de l'Espoir en partenariat avec la Ghilde organisent un spectacle au théâtre de Thiais et sollicitent la Ville une participation correspondant au coût de location de costumes ainsi qu'à la préparation et à l'impression d'affiches et d'affichettes.

3) une subvention exceptionnelle de 350 € pour l'organisation des Assises Senior du secteur gérontologique n° 6 du Val de Marne

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique du secteur n° 6 du Val-de-Marne met en place les prochaines « Assises Senior » et sollicite une aide financière des communes concernées.

4) une subvention exceptionnelle de 1 232, 66 € pour la FNACA

La Fédération Nationale des Anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) sollicite une aide qui couvrirait le remplacement du drapeau FNACA en état d'usure avancée

5) une subvention exceptionnelle dans le cadre de la manifestation du Jardinier Amateur

- au bénéfice de Thiais Football Club pour un montant de : 289 €

- Au bénéfice du Budokan Club de karaté de Thiais pour un montant de : 1164,90 €

- au bénéfice de l'Association culturelle franco-portugaise de Thiais pour un montant de :

394 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer :

- une subvention exceptionnelle de 500 € pour la participation à la manifestation « Mon souffle pour le tien »
- une subvention exceptionnelle de 815 € pour l'Association La Chaîne de l'Espoir;
- une subvention exceptionnelle de 350 € pour l'organisation des Assises Senior du secteur gérontologique n° 6 du Val de Marne;
- une subvention exceptionnelle de 1 232, 66 € pour la FNACA; 1164,90 €
- une subvention exceptionnelle de 289 € au Thiais Football Club, de 1164,90 € au Budokan Club de karaté de Thiais, de 394 € au bénéfice de l'Association culturelle franco-portugaise de Thiais

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

-=-=-=-

URBANISME

ACQUISITION D'UN BIEN SITUÉ 58 RUE LOUIS DUPERREY

Monsieur Le Maire expose :

La Ville de Thiais a souhaité regrouper l'ensemble des services ateliers, garage et fêtes dans un même lieu pour rationaliser l'organisation de ces derniers. Les services techniques en ont été bien évidemment informés.

La SCI MORELLI nous a fait connaître son intention de céder son bien situé 58 rue Louis Duperrey (section J parcelles n° 250, 251 et 255) dont le terrain d'assiette a une contenance de 2 414 m².

Ce nouveau site comporte des bureaux, un grand hangar avec une fosse pour le garage, des ateliers, un entrepôt pour le matériel et le stationnement des engins.

Le montant de cette cession est fixé après avis des domaines à 1 950 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition qui offre l'avantage de réunir en un même lieu ces services.

Il précise que cette opération pourrait être neutre financièrement pour la Ville dans la mesure où la vente d'un terrain sur la D7 permettrait d'équilibrer cette acquisition.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 31 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA - Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL - Mme HAMADA – GERMAIN - MM. SEGURA - MARTINS – Mmes BARBIER - M. LE GAD – Mme TEYTAUT - MM. DAILLOUX – Mmes DONA - TOULZA - MM. TRAN –BOMPARD - MAXIMILIEN – BOUMOULA - CHARLEUX - Mmes DELL'AGNOLA - RICHERT – SALHI - DEPLANCHE – DUTEIL — MM. DURAND – Mme PICQ - M. BOUTET

Par 2 voix ABSTENTION : Mme ARNOULT – M. TOLLERON

-=-=-=-

VENTE D'UN BIEN SITUÉ 4 RUE DES ORVILLIERS

Monsieur Le Maire expose :

Le Conseil municipal a été saisi de l'acquisition d'une parcelle située 58 rue Louis Duperré (section J parcelles n° 250, 251 et 255) qui permettra de regrouper différents services techniques.

Aussi, dans ce prolongement, il apparaît que le terrain bâti situé 4 rue des Orvilliers d'une superficie d'environ 1 500 m² et abritant une partie des services techniques n'est plus nécessaire à cette activité et ne représente plus d'usage pour la commune.

Après saisine du service des domaines qui a évalué ce bien à 725 000 euros, la Ville a eu connaissance d'un potentiel acquéreur pour le montant fixé par le service des domaines.

Il est précisé que le terrain abritant le garage ne sera pas vendu tout de suite, dans la mesure où actuellement stationnent les enseignants de l'école Saint Exupéry. En revanche, le hangar Ponthieu, idéalement situé, éloigné des habitations, d'un gabarit suffisant, qui se trouve la D 186 et abritant le service de fêtes deviendra un Café-théâtre. Ce sera là encore la mise à disposition d'un équipement culturel supplémentaire au service des Thiaisiers que nous souhaitons mettre en place depuis longtemps.

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de cession qui découlent de cette aliénation.

Par 31 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA - Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON - LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL - TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL - Mme HAMADA - GERMAIN - MM. SEGURA - MARTINS - Mmes BARBIER - M. LE GAD - Mme TEYTAUT - MM. DAILLOUX - Mmes DONA - TOULZA - MM. TRAN - BOMPARD - MAXIMILIEN - BOUMOULA - CHARLEUX - Mmes DELL'AGNOLA - RICHERT - SALHI - DEPLANCHE - DUTEIL - MM. DURAND - Mme PICQ - M. BOUTET

Par 2 voix ABSTENTION : Mme ARNOULT - M. TOLLERON

-=-=-=-

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures 30.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Fabrice LARDÉ

Richard DELL'AGNOLA